



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 495 – DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue par vidéoconférence selon l'arrêté ministériel du Ministre de la Santé et des Services sociaux, mardi le 13 avril 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.495 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nos bureaux sont présentement fermés pour une durée indéterminée. Nous maintenons nos services aux citoyens via le télétravail par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 20^e jour d'avril 2021.

James L. Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier